

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Conseil d'État : modification du règlement déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté du Régent déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État.

Le projet adapte l'article 71 de l'arrêté du Régent déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État dans le cadre du projet FIRST. Ce projet vise, tant que faire se peut, à transférer à l'Administration générale de la perception et du recouvrement la perception des sommes dues aux autorités fédérales, qui sont actuellement perçues par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 71 de l'arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be